

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 27 novembre 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 6 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°23-11-04

Objet de la délibération :

COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ-

APPROBATION DE LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DES RESEAUX HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT RUE DES CHARENTES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROPOSITION D'HONORAIRES

TRANSMISE PAR REALITES Intérieur

042-244200861-20231127-BS231104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- Commune de Bellegarde en Forez
- Bureau d'étude Réalités

OBJET : COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ- APPROBATION DE LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE DES RESEAUX HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT RUE DES CHARETTES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROPOSITION D'HONORAIRES TRANSMISE PAR REALITES

Monsieur le Président rappelle le programme annuel 2023 approuvé lors du Comité syndical du 27 mars 2023 et notamment l'opération de réhabilitation des réseaux humides sur la commune de Bellegarde en Forez Quartier des Charettes.

Il propose qu'une étude de faisabilité soit réalisée par le bureau d'études REALITES afin d'établir un avant-projet et d'estimer les travaux.

Le montant total d'honoraires s'élève à 12 100 € HT.

L'avis des membres du bureau syndical seront sollicités.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- * Approuvent l'offre du Bureau d'Etudes Réalites pour un montant total d'honoraires de 12 100.00 € HT,
- * Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau et assainissement,
- * Autorisent M. le Président à signer la proposition du Bureau d'Etudes Réalités, tel qu'annexée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 28 novembre 2023

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20231127-BS231104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 8 décembre 2023